

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

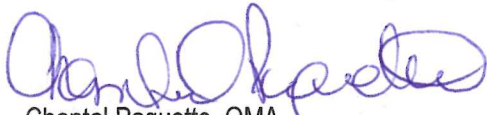
Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° URB 407

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **14 juillet 2026**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	4, rue Joffre
	Numéro de cadastre :	2 045 383
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Régulariser la marge latérale gauche à 0,63 mètre au lieu de 2 mètres; • Régulariser la marge latérale droite à 1,56 mètre au lieu de 2 mètres; • Régulariser la marge latérale totale à 2,23 mètres au lieu de 6 mètres; <p>Afin de rendre conforme le bâtiment principal existant au règlement de zonage n° URB 400.</p>
2	Adresse civique :	34, rue de Saveuse
	Numéro de cadastre :	3 086 351
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la largeur d'un accès au terrain à 7,31 mètres au lieu de 6 mètres; <p>Afin de rendre conforme l'aménagement de l'aire de stationnement au règlement de zonage n° URB 400.</p>
3	Adresse civique :	8 à 12 rue Roy,
	Numéro de cadastre :	2 045 404 et 4 090 073
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser l'aménagement d'un deuxième accès sur un terrain de 19,51 mètres de largeur alors que le règlement demande une largeur de terrain de 24 mètres minimum pour aménager un deuxième accès; • Augmenter l'empiètement de l'aire de stationnement en façade du bâtiment à 36 % au lieu de 25 %; • Autoriser l'aménagement d'une case de stationnement en façade du bâtiment alors que le règlement l'interdit; • Autoriser l'empiètement d'une case de stationnement dans l'emprise municipale; <p>Afin de rendre conforme l'agrandissement de l'aire de stationnement au règlement de zonage n° URB 400.</p>
4	Adresse civique :	82, rue le Boisé
	Numéro de cadastre :	2 380 045
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la hauteur d'une clôture en cour arrière à 2,44 mètres au lieu de 1,9 mètre; <p>Afin de rendre conforme la construction de la clôture au règlement de zonage n° URB 400.</p>

Toute personne intéressée par la demande pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 22^e jour du mois de juin 2026.



Chantal Paquette, OMA
Greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels